

Ligne directrice version 3 ; avril 2011

Catégorie d'objets	Objectifs de protection			
	Temps de retour [en années]			
	1 - 30 fréquent	30 - 100 rare	100 - 300 très rare	>300 extrem. rare
Hôpitaux Services d'urgence Industries OPAM Installations de fourniture d'énergie/eau...	0	0	0	1
Habitations permanentes Ecoles Stations des moyens de transport (gare,...) Industries ; Artisanats Terrains de camping	0	0	1	2
Voies de communication nationales Voies de communication cantonales Jardins familiaux Serres agricoles permanentes Installations de sport et loisir - Bâtiments	0	1	1	2
Voies de communication communales Etables Granges	1	2	3	3
Installations de sport et loisir - Terrains Vignes ; Vergers Terrains agricoles "maraîchers" Terrains agricoles extensifs Terrains agricoles intensifs Chemins agricoles	2	2	3	3
Chemins pédestres inscrits au plan directeur	2	3	3	3
Forets protectrices Paysages naturels	3	3	3	3
Risques spéciaux, vulnérabilité particulière ou dommages secondaires	Détermination au cas par cas			

Protection

Complète

Contre les intensités moyennes et fortes

Contre les intensités fortes

Aucune

Inondation tolérée

Aucune

Intensité faible ($h < 0.5\text{m}$ ou $v \times h < 0.5\text{m}^2/\text{s}$)Intensité moyenne ($0.5\text{m} < h < 2\text{m}$ ou $0.5\text{m}^2/\text{s} < v \times h < 2\text{m}^2/\text{s}$)Intensité forte ($h > 2\text{m}$ ou $v \times h > 2\text{m}^2/\text{s}$)

0

1

2

3